

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE

Convention de coopération
Caf de l'Aisne / France Travail



Saint-Quentin,
Vendredi 12 septembre 2025

Contact presse :
Service Communication

03 23 65 41 11 - caf02-bp_communication@caf02.caf.fr



caf.fr



Contexte

La **Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République s'attache tout particulièrement à rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables, plus incitatifs à l'activité afin d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Pour ce faire, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales, auxquels les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées.

Au premier rang, figurent les Caisses d'Allocations familiales et les agences France Travail auxquelles leurs compétences en matière d'aide sociale et d'emploi confèrent une légitimité et une expertise particulière.

Pleinement investis dans cette mise en œuvre, les deux organismes souhaitent renforcer leur partenariat afin d'apporter des réponses au public en insertion professionnelle et notamment contribuer à la levée des freins à la garde d'enfant et faciliter l'accès aux droits, en signant une **convention de coopération**.



La Caf de l'Aisne et l'agence France Travail

France Travail est chargé d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle.

France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications.

France travail est composé de 17 directions régionales. Pour la région Hauts de France, la Direction territoriale du Nord est composée de 38 agences de proximité couvrant l'ensemble du département.

La Caf de l'Aisne fait partie des 101 Caf de France, pilotée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Elle constitue la Branche Famille de la Sécurité Sociale.

Les Caf sont des organismes de droit privé, assurant une mission de service public.

La Caf de l'Aisne verse des prestations familiales et sociales comme les aides au logement, les minima sociaux (Rsa, Prime d'activité, Allocation aux Adultes Handicapés), les allocations familiales, l'Allocation de Rentrée scolaire etc.

La Caf de l'Aisne développe une politique d'action sociale locale adaptée aux besoins des familles et est un acteur essentiel de la politique d'accueil des jeunes enfants ou encore de l'animation de la vie sociale (financement d'équipements, d'activités de loisirs, d'accompagnement des parents etc.)



Les objectifs de la convention

La convention est signée pour 1 an et est renouvelable par tacite reconduction.

Elle poursuit **5** objectifs :

1. Informer, faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes dans leur parcours d'insertion professionnelle
2. Informer nos équipes pour agir en complémentarité et articuler nos actions au profit du public cible
3. Améliorer les réponses aux besoins d'accueil du jeune enfant exprimées par les familles engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, et les faire connaître
4. Répondre aux enjeux de recrutement des personnels petite enfance sur le département
5. Répondre aux besoins de recrutement de l'employeur Caf



Les actions

Les actions à mener ont été classées en **4** axes de travail :

- **L'accès aux droits** avec la sécurisation des échanges d'informations entre les deux institutions et la mise en place d'un circuit de sollicitation défini pour les situations bloquantes spécifiques
- **Les actions communes envers les publics et les collaborateurs** au travers d'événementiels et d'interventions externes (forum, stand etc.) ainsi que des actions internes d'acculturation des équipes
- **La contribution au Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** avec la promotion des métiers de la Petite Enfance et la mobilisation autour du dispositif Crèche AVIP (Crèche à vocation d'insertion professionnelle)
- **La coopération pour les recrutements Caf** par la consolidation de la relation entre les deux institutions pour faciliter la réponse aux besoins de recrutement

Des outils de suivi et d'évaluation des actions sont mis en place. Un Comité de pilotage se réunira afin d'évaluer les difficultés rencontrées, identifier de nouvelles pistes de travail, partager le bilan et coordonner les actions déjà mises en œuvre.